

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	SDE 24	Travaux éclairage public. Remplacement foyers 135 et 135 à Tête Noire	
	Personnel communal	Renouvellement contrat Adjoint Administratif agence postale à 17 h 30 par semaine	
	Personnel communal	Renouvellement contrat Adjoint Technique Ecole à 17 h 30 par semaine	
	Personnel communal	Renouvellement contrat Adjoint Technique garderie scolaire à 17 h 30 par semaine	
	Personnel communal	Renouvellement contrat Adjoint Technique école à 22 h 00 par semaine	
	Personnel communal	Renouvellement contrat PEC Adjoint Technique aide cantine scolaire à 22 h 00 par semaine	
	Matériel photocopieur	Devis contrat photocopieurs Mairie et Ecole	
	Assurance	Adhésion assurance projet contrat collectivités	
	Subvention	Attribution subvention du Souvenir Français pour la rénovation des plaques au Monument aux Morts	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 19 juillet 2023

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, RAIMBAULT Patrick, BAYLE Emmanuelle,

Absent non excusé : Néant

Absents excusés : FAVRETTO Jean-Luc, FEUILLET Claude, DONADIER Hélène, POUGET Marie-Pierre, RAGOGNETTI Bertrand

Procurations : FAVRETTO Jean-Luc à LANSADE Jean-Thierry
FEUILLET Claude à RAIMBAULT Patrick
POUGET Marie-Pierre à ROHOF Marie-Catherine
DONADIER Hélène à EYMARD Françoise
RAGOGNETTI Bertrand à SOUMAGNAC Régis

Secrétaire de séance : ROHOF Marie-Catherine

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- *SDE 24 : Travaux d'éclairage public « remplacement foyer 135 et 135 à Tête Noire »**
- *Renouvellement contrat Adjoint Administratif Agence Postale Communale à 17 h 30 par semaine**
- *Renouvellement contrat Adjoint Technique Ecole à 17 h 30 par semaine**
- *Renouvellement contrat Adjoint Technique garderie scolaire à 17 h 30 par semaine**
- *Renouvellement contrat Adjoint Technique Ecole à 22 h 00 par semaine**
- *Renouvellement contrat Adjoint Technique PEC aide cantine scolaire à 22 h 00 par semaine**
- *Devis contrat photocopieurs**
- *Adhésion assurance projet de contrat « collectivités »**
- *Subvention du Souvenir Français pour la rénovation des plaques au Monument aux Morts.**

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

SDE 24 : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC « REMPLACEMENT FOYERS 134 ET 135 A TETE NOIRE

Monsieur le Maire présente le devis du SDE 24 d'un montant de 1 395,29 € HT pour le remplacement de deux lampadaires situés sur le parking TOURNIER et déclarés irréparables par le SDE 24.

Les lampadaires n'ayant qu'une dizaine d'années, Monsieur le Maire souhaite avoir plus d'informations du SDE 24 avant d'engager cette dépense.

La décision est de ce fait reportée à une réunion ultérieure.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE COMMUNALE

Délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Mme CRISTOFOLI Céline, adjoint administratif à l'agence postale communale arrive à expiration le 31 août 2023 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 01 septembre 2023 au 31 août 2024, à raison de 17 h 30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an à 17 h 30 par semaine.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE ECOLE

Délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Mme CRISTOFOLI Céline, adjoint technique à l'école arrive à expiration le 31 août 2023.

Compte tenu que Mme DUBUT Valérie, titulaire du poste, a sollicité pour une année supplémentaire la prolongation de sa mise en disponibilité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Mme CRISTOFOLI Céline, pour une durée d'un an du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 à raison de 17 h 30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an à 17 h 30 par semaine.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE GARDERIE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Mme THOMAS Emilie, adjoint technique à la garderie scolaire arrive à expiration le 31 août 2023 et qu'il convient de statuer sur le devenir de ce contrat.

Compte tenu des effectifs à la rentrée scolaire de 2023, il propose au conseil de renouveler ce contrat pour une durée d'un an, du 01 septembre 2023 au 31 août 2024, à raison de 17 h 30 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an à 17 h 30 par semaine.

RENOUVELLEMENT CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE ECOLE

Délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat de Mme TEURA Karine, adjoint technique à l'école arrive à expiration le 31 août 2023.

Compte tenu que Mme DUBUT Valérie, titulaire du poste, a sollicité pour une année supplémentaire la prolongation de sa mise en disponibilité, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement du contrat de Mme TEURA Karine, pour une durée d'un an du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 à raison de 22 h 00 par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an à 22 h 00 par semaine.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC ADJOINT TECHNIQUE CANTINE SCOLAIRE

Délibération

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat PEC de Mme PUYRENIER Véronique, adjoint technique à la cantine scolaire arrive à expiration le 31 juillet 2023.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 22 heures par semaine, la durée du contrat est de six mois.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de renouveler le contrat PEC de Mme PUYRENIER Véronique dans les conditions énumérées ci-dessus soit du 01 août 2023 au 31 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

DEVIS CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de location des photocopieurs Mairie et école avec la Sté RANK XEROS arrive à expiration en 2024.

Deux sociétés nous ont fait parvenir une proposition de prix pour le remplacement de ce matériel.

Sté D BUREAUTIQUE pour un montant de 527,54 € HT par mois (soit 1 582,62 € HT par trimestre)

Sté ARIANE BUREAUTIQUE pour un montant de 669,90 € HT par mois (soit 2 009,70 € HT par trimestre)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient la proposition de la Sté D BUREAUTIQUE et charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADHESION ASSURANCE PROJET DE CONTRAT « COLLECTIVITES »

Le Maire informe l'assemblée que notre assureur, la MAIF ne prendra plus en charge les collectivités à compter du 31 décembre 2023. Pour l'instant deux compagnies d'assurance ont fait une proposition à la Mairie.

-Groupama

-La SMACL par le biais du Crédit Agricole.

Le conseil propose de se renseigner auprès des autres collectivités des alentours afin de connaître leur compagnie d'assurance et leur satisfaction au sujet des prestations proposées.

Monsieur RAIMBAULT propose d'étudier les différents dossiers présentés à la Mairie afin d'en faire une synthèse.

La décision est donc reportée à une réunion ultérieure.

SUBVENTION DU SOUVENIR FRANÇAIS POUR LA RENOVATION DES PLAQUES AU MONUMENT AUX MORTS

Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « Le Souvenir Français » a accordé à la Municipalité une subvention de 400,00 € pour la rénovation des plaques au Monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Logements communaux : Madame ROHOF demande où en sont les travaux des logements communaux. Monsieur le Maire répond que le premier logement est pratiquement terminé, quant au second logement un devis pour le nettoyage a été demandé et ensuite il faudra voir pour les travaux de peinture etc...

Aménagement ancienne Poste : Madame EYMARD demande si l'architecte a fait parvenir en Mairie un nuancier pour le choix des peintures dans les chambres. Monsieur le Maire répond que pour l'instant rien n'a été déposé.

Travaux aménagement du Bourg : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement du bourg sont terminés, il reste encore à réaliser les travaux de végétalisation qui seront faits cet automne.

Voirie : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réfection de la route du Nodin seront bientôt effectués.

Monsieur RAIMBAULT : fait le compte rendu de la réunion sur le risque d'inondation en Dordogne qui s'est tenue le 06 juillet dernier.

Les services de l'Etat approfondissent actuellement leurs connaissances en lançant une étude portant sur la révision des PPRI pour 14 communes riveraines de la Dordogne.

Les objectifs sont de connaître les phénomènes locaux d'inondation, de définir les actions en vue de protéger les personnes et les biens, sensibiliser et informer la population sur les risques et les moyens de se protéger.

L'étude se déroule en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population dont les étapes sont les suivantes :

*définition des aléas (recherche sur les crues, topographie du terrain, cartographie des hauteurs d'eau)

*définition des enjeux (identification des enjeux existants et futurs), orientation des prescriptions, examens documents d'urbanisme,

*établissement du zonage par croisement des aléas et des enjeux.

Madame ROHOF : informe le conseil que la Sté COPRO SECURIT finira de poser les caméras de vidéo surveillance courant août et que nous sommes toujours dans l'attente du coût de fonctionnement en électricité pour la pose d'une caméra supplémentaire au niveau des containers sur le parking de la salle des fêtes.

Le bulletin est en cours de réalisation et sera distribué courant août.

Madame LAGORCE : informe le conseil de dysfonctionnement quant à l'accueil et au départ des élèves à la garderie. Lorsque les parents sonnent au portail, il leur est ouvert sans contrôle visuel. Ces propos sont confirmés par Mme COMBESCOT.

Cela laisse la possibilité à n'importe quelle personne de rentrer dans la cour de l'école ou à un enfant de repartir si le portail est mal refermé.

L'ensemble des élus propose de demander au personnel de la garderie de se déplacer afin d'accueillir ou accompagner les élèves.

Monsieur le Maire s'engage à faire respecter cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 10

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO	absent	SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	Absent
RAIMBAULT Patrick		EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	absente
POUGET Marie-Pierre	Absente	RAGOGNETTI Bertrand	absent
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	
COMBESCOT Aurélie			